

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion de la station d'épuration sur la commune de Courchevel, sous la présidence de monsieur Philippe MUGNIER, Président.

Etaient présents :

M. Philippe MUGNIER ; M. Rémy OLLIVIER ; M. Serge DALLE-FRATTE ; M. Patrick MUGNIER ; M. Patrice CAMUS ; M. Jean-Baptiste MARTINOT ; M. Sylvain PULCINI ; M. Stéphane AMIEZ ; M. Yannick MAITRE ; M. Alexis ROLLAND

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et représentés :

M. Jean-Christophe VIDONI représenté par son suppléant M. Patrick MUGNIER

Mme Armelle ROLLAND représentée par son suppléant M. Alexis ROLLAND

Absents :

Mme Véronique BENE ; M. Jean-Marc BELLEVILLE ; M. René RUFFIER-LANCHE ; M. Bernard GROMIER ; M. Jean-Marc GUILLOT ; M. Yann AZZARELLO ; M. Jean-René BENOIT

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Monsieur le président rappelle aux membres du comité syndical que les convocations à la réunion du comité syndical ainsi que l'ordre du jour ont été remis par voie postale à chacun d'eux le 29 mai 2018.

L'ordre du jour a été affiché aux panneaux du syndicat le 29 mai 2018 et adressé au Dauphiné Libéré et à R'Courchevel le même jour.

Monsieur le président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent comité syndical du 10 avril 2018, aucune observation n'ayant été formulée suite à l'envoi dudit procès-verbal le 29 mai 2018.

I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Courchevel et le CCAS de Courchevel pour le marché de fourniture d'énergie électrique

Il est rappelé au comité syndical que les collectivités publiques ne peuvent plus bénéficier des tarifs règlementés pour leurs abonnements jaunes et verts. En conséquence le syndicat est dans l'obligation de conclure un marché pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique.

Afin de mutualiser les moyens, il est proposé au comité syndical d'autoriser la conclusion d'un groupement de commande avec la commune de Courchevel et le CCAS de Courchevel, ce qui permettrait de mutualiser les coûts de passation de la publicité mais aussi des prestations.

Le groupement de commande serait constitué selon les dispositions de l'article 28 du décret n°2016-360 et la commune de Courchevel serait désignée en qualité de coordonnateur du groupement.

Le marché sera établi selon la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents, permettant dans un premier temps de sélectionner des fournisseurs répondant au cahier des charges technique, pour dans un second temps contracter des marchés subséquents qui auront pour objet d'arrêter le prix d'achat de l'électricité.

Le comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le Président à signer la convention de groupement présentée lors de la séance du comité syndical.

II. INFORMATION GENERALE

Le règlement de l'Union européenne, dit R.G.P.D (règlement général de la protection des données) s'applique au sein des Etats membres depuis le 25 mai 2018. L'objectif de ce règlement est de renforcer les droits des citoyens vis-à-vis de la protection de leurs données personnelles dans un environnement numérique croissant et mondialisé. Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données personnelles, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO).

La commune de Courchevel à recruter le 4 juin dernier, Monsieur Christophe Taburet pour exercer les fonctions de délégué à la protection des données. Dans le cadre de l'optimisation et de la mutualisation des moyens entre les différentes structures de la commune de Courchevel, Monsieur Taburet exercera ses missions pour le compte de la commune, du CCAS, du SIAV et de Courchevel Tourisme.

Il sera proposé aux membres du conseil syndical de désigné Monsieur Christophe Taburet comme délégué à la protection des données au sein du syndicat lors du prochain comité syndical.

Le présent compte-rendu est disponible sur le site du syndicat www.sia-vanoise.com

Courchevel, le 14 juin 2018

Le Président,

Philippe MUGNIER

